

Y a-t-il encore un principe et une garantie de la morale?

Autor(en): **Muralt, E. de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques**

Band (Jahr): **16 (1883)**

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-379321>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Y A-T-IL ENCORE UN PRINCIPE

ET UNE GARANTIE DE LA MORALE ?

M. Renouvier dans la *Critique philosophique* (Paris 1882 et 1883) a établi comme principe de la morale la *justice* dont la règle est l'adage latin : *Suum cuique*, c'est-à-dire : « Rendez à chacun ce qui lui revient. »

Mais ce principe peut aboutir à la misanthropie de l'Alceste de Molière qui ne pensait qu'aux égards que le monde lui devait et non à ce qu'il devait lui-même aux autres.

Ou bien si l'on se tient au précepte : « Faites aux autres ce que vous voulez qu'on vous fasse à vous, » la justice n'explique pas les *devoirs envers nous-mêmes*, principalement ceux de la chasteté, de la tempérance et de la conservation de la vie donnée à chacun jusqu'au terme qui lui est assigné par celui qui lui a accordé cette vie.

On a voulu y suppléer par la considération de l'idéal de l'humanité qui veut que chacun s'efforce de l'accomplir (*Critique philosophique*, pag. 2). Mais cette idée s'élève au-dessus de celle de la *justice rétributive* qui d'ailleurs est plutôt *négative* que positive et s'exprime dans l'axiome : « Ne faites pas aux autres ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse à vous-mêmes. » C'est la justice proprement dite ou *civile* que l'état a mission de réaliser et faire respecter.

Enfin la justice ne pousse pas au sacrifice de soi-même, n'engage pas à supporter les injures, encore moins à les pardonner, car sa règle est celle du talion : « Œil pour œil, dent pour dent. » Elle peut même jeter dans des aberrations criminelles et signalées par cet autre adage : *Fiat justitia, pereat mundus*. « Périssent plutôt le

monde que le principe regardé comme celui de la justice humaine. » Une idée abstraite de cette justice ou du salut public peut arriver, comme dans la première révolution française, à sacrifier froidement, à la Robespierre, des milliers d'hommes en les envoyant à la guillotine ou les noyant dans des « baptêmes révolutionnaires. »

C'est pour corriger cette notion inhumaine de la justice que le langage sémitique a identifié cette dernière avec la *miséricorde* qui réclame pour le prochain les mêmes égards, les mêmes sentiments qu'on voudrait voir exercés vis-à-vis de soi-même.

Avec ce point de vue, l'on quitte le domaine de la froide raison qui s'exprime dans l'idée abstraite de la justice, et l'on entre dans la région du sentiment ou du cœur où règne l'*amour* comme le Philinthe de Molière l'a représenté vis-à-vis du misanthrope et comme M. Charles Secretan l'a fait valoir contre M. Renouvier.

Ce sentiment érigé en principe se rapporte d'abord à *Dieu* qui en est l'auteur. Par notre rapport à Dieu qui est l'amour en personne, nous sommes amenés à regarder notre corps que nous tenons de lui, comme un temple dans lequel ne doivent pas régner en démons les passions charnelles, mais bien le Saint-Esprit. Là il n'y a plus de place pour ces pensées et imaginations impures qui poussent plus vite qu'on ne le croit à des actions d'impureté. Là on ne pense plus à détruire soi-même par la débauche ou par le suicide ce temple dans lequel Dieu a fait habiter un esprit destiné à la perfection et à une immortalité bien heureuse. C'est ainsi que les *devoirs envers nous-mêmes* découlent du principe de l'amour de Dieu ou de la reconnaissance pour ses bienfaits

Mais celui qui aime le Père, doit aussi aimer les frères qu'il lui a donnés. Il remplira tous les devoirs de la justice humaine mais plus que ces devoirs, il sera capable de leur faire du bien, de leur pardonner le mal qu'ils lui ont fait, de prier pour des ennemis. (Rom. XIII, 8.)

L'amour seul, non la justice, est capable de tout supporter, de tout croire, tout espérer, tout souffrir (1 Cor. XIII, 17).

Mais, dit-on, *l'amour peut se tromper* comme la justice. N'a-t-on pas vu que l'Eglise, en prétendant vouloir le bien spirituel, le salut des hérétiques, les a voués au feu ?

Ici il faut faire valoir la considération que si Dieu ne veut sauver

personne malgré lui, ni l'Eglise, ni un individu ne doit vouloir procurer le bien de quelqu'un contre sa volonté. La *liberté* du prochain est la limite à laquelle doit s'arrêter l'amour. Si notre amour n'obtient du prochain rien de son gré, notre tâche d'action sur lui est finie ; nous ne pouvons plus que prier que Dieu mette fin à son aveuglement ou à son endurcissement.

Cette réserve faite, l'amour ne peut exercer qu'une influence bienfaisante, c'est par l'amour que nous pouvons tendre à la *perfection* de celui qui est l'amour même.

C'est là en vérité ce que la philosophie de la morale indépendante de toute religion a nommé le système de l'*altruisme*, à savoir de l'égard aux autres, système destiné à remplacer celui de l'égoïsme ou du combat pour l'existence.

Mais cet altruisme est condamné à rester stérile, ne pouvant pas produire le bien qu'il promet, car il en fait tarir la source puisqu'il ne veut pas remonter au ciel d'où découle la source de l'amour.

La rage des anarchistes et dynamitomanes qui éclate partout où l'on renie le christianisme, ne prouve que trop que les principes de l'Évangile sapés ou ébranlés, aucune philosophie, ni matérialiste, ni idéale, ne parviendra à soutenir ou à rétablir la moralité compromise et que le vieil Évangile seul est en état de sauver la société et la civilisation menacées par l'athéisme moderne.

E. DE M.
